



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

Date de convocation
21/05/2026

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 8
Absents représentés : 8
VOTANTS : 27

Secrétaire de séance :

Mme Annick LHOSTE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Alexandre-Stéphane HAAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alexandre-Stéphane HAAS, Maire,
M. Eric CAVERS, Mme Catherine COME, Mme Laureen FRESSARD, M. Maxime HIBERT, Mme Annick LHOSTE, Adjointes au Maire,
Mme Valérie LESIEUR, M. Jean-Charles GIRARD, Mme Brigitte BARDINA, Mme Séverine CLISSON, M. David COHEN, M. Thomas CONAN, Mme Lydie GAILLIÈGUE, M. Didier POUZENC, Mme Myriam BASTIEN, Mme Valérie MAUGARD, M. Bernard DIONNET, M. Pierrick GARNIER, M. Frédéric DUSSUD, conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Kristell DREVAL (pouvoir à Mme Laureen FRESSARD),
M. Jérôme LENOIR (pouvoir à Mme Catherine COME),
M. Rémus DANCÉA (pouvoir à M. le Maire),
M. Frank BERNARDI (pouvoir à Mme Lydie GAILLIÈGUE),
Mme Cristina DELANNOY (pouvoir à Mme Valérie LESIEUR),
M. Jean-Paul LANDRIEUX (pouvoir à Mme Séverine CLISSON),
Mme Laurence PERRINELLE (pouvoir à M. Bernard DIONNET),
Mme Corinne TIQUET (pouvoir à Mme Valérie MAUGARD).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 19 heures 01.

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, M. Annick LHOSTE comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par Délibération 2026-05-01 - CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, créé la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Morigny-Champigny, conformément aux articles L.1411-5 et R.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par Délibération 2026-05-02 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la représentation proportionnelle au plus fort reste : avec 21 voix pour la liste « Bien Vivre Morigny-Champigny » et 6 voix pour la liste « Agir pour l'avenir de Morigny-Champigny », les 5 membres titulaire de la CAO, outre M. le Maire qui en est Président de droit, sont : Monsieur Maxime Hibert, Monsieur Éric Cavers, Madame Catherine Come, Monsieur Jérôme Lenoir et Madame Laurence Perrinelle et les 5 membres suppléants sont : Monsieur Thomas Conan, Madame Brigitte Bardina, Monsieur Jean-Charles Girard, Monsieur Didier Pouzenc et Monsieur Pierrick Garnier.

Par Délibération 2026-05-03 - Contribution de la commune au financement du SDIS de l'Essonne pour 2026

Approuvé, à l'unanimité, la contribution de la commune au financement du SDIS de l'Essonne pour 2026 à hauteur de 2 € par habitant (population municipale = 4412) soit un montant de 8 824 € et autorisé Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Délibération 2026-05-04 - Majoration du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur Maxime HIBERT ne prend pas part au vote.

Décidé, à l'unanimité, de maintenir un taux de taxe d'aménagement de 20 % au titre de la part communale sur les parcelles suivantes :

- Section J n°759 d'une superficie de 8 707 m² ;
- Section I n°192, 193, 426, 427, 429, 430, 431, 432, 834, 835, 1133 et 1934 pour le secteur des Barguins, soit 14 842 m² au total ;
- Section Q n°130, 192, 194, 196, 198, et 200 pour le secteur du Bas des Roches, soit 14 741 m² au total.

Décidé, à l'unanimité, d'appliquer un taux de taxe d'aménagement de 20 % au titre de la part communale sur les parcelles suivantes : secteur Villeneuve/Maladrerie : section E n°1090, 126, 728, 1088, 1098, 116, 885, 1097, 109 et 102 pour une contenance totale de 5624 m².

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE 51 LOGEMENTS ET DE LOCAUX ASSOCIATIFS ET COMMERCIAUX ALLEE DU VIVIER ET PLACE DU PARC

Délibération 2026-05-05 - Cession des parcelles I 2084 et I 2087 à la SCCV DAUDET

Monsieur Maxime HIBERT ne prend pas part au vote.

Approuvé, à l'unanimité, la cession des parcelles cadastrées I 2084 et I 2087 à la SCCV DAUDET à l'euro symbolique, étant précisé que le transfert de propriété sera constaté par acte authentique en l'étude de Me PINEL-MANGIN. Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession et à accomplir toutes les formalités relatives à ce transfert de propriété.

Délibération 2026-05-06 - Cession de la parcelle I 2085 à la copropriété

Monsieur Maxime HIBERT ne prend pas part au vote.

Approuvé, à l'unanimité, le plan modifiant l'emplacement des trois places de stationnement qui se trouvaient sur la parcelle I 2079, décalées sur la parcelle I 2085 ;

Approuvé, à l'unanimité, la cession de la parcelle cadastrée I 2085 à la copropriété, à l'euro symbolique, étant précisé que le transfert sera constaté par acte authentique en l'étude de Me PINEL-MANGIN ;

Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession et à accomplir toutes les formalités relatives à ce transfert de propriété.

Délibération 2026-05-07 - Cession de la parcelle I 2079 à la SCCV DAUDET

Monsieur Maxime HIBERT ne prend pas part au vote.

Approuvé, à l'unanimité, la cession de la parcelle cadastrée I 2079 à la SCCV DAUDET à l'euro symbolique, étant précisé que le transfert de propriété sera constaté par acte authentique en l'étude de Me PINEL-MANGIN ;

Autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession et à accomplir toutes les formalités relatives à ce transfert de propriété.

Délibération 2026-05-08 - Approbation des statuts de l'ASL, rétrocession du volume 3 (bassin et abords) situé sur la parcelle I 2086 et création de servitude d'écoulement des eaux pluviales au profit du volume 3

Approuvé, à l'unanimité, les statuts de l'ASL dont un projet est joint en annexe ;

Approuvé, à l'unanimité, la rétrocession par la SCCV DAUDET du volume 3 sur la parcelle I 2086 à l'ASL ;

Approuvé, à l'unanimité, la création de la servitude d'écoulement des eaux pluviales au profit du bassin du volume 3 ;

Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les statuts, la convention de rétrocession et tous les actes nécessaires, et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Pris connaissance des décisions du Maire :

Pas de décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal.

Pris connaissance des informations suivantes :

Des travaux sur la piste 4 de l'aéroport d'Orly impacteront Morigny-Champigny et les communes voisines du 10 août au 16 décembre 2026, entraînant des nuisances sonores accrues.

Les travaux sur la piste 4 de l'aéroport d'Orly se dérouleront du 10 août au 16 décembre 2026.

Le trafic aérien sera dévié sur une piste de déstagement quasi perpendiculaire à la piste 4, modifiant ainsi les plans de vol habituels, notamment à l'atterrissage par temps clair.

L'impact sur les communes sera significatif en raison des nouvelles trajectoires :

Un point de concentration des avions est prévu au-dessus de Chamarande à une altitude d'environ 1000 mètres.

Pour Morigny-Champigny, un quart des vols survoleront la commune à une altitude comprise entre 1000 et 2000 mètres.

La fréquence des vols sera d'un avion toutes les deux minutes, de 6h00 à 23h30.

La communication initiale d'ADP (Aéroports de Paris) n'incluait aucune commune de la communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonnes (CAESE), y compris Morigny-Champigny.

À la suite d'une intervention lors d'une réunion concernant la CCJR (Communauté de Communes du Juine et Renarde), ADP s'est engagé à plusieurs actions :

Fournir des éléments de communication pour informer les habitants de Morigny-Champigny.

ADP doit mener une campagne de communication par boîte aux lettres pour tous les habitants de la commune - Durant l'été 2026.

Une réunion publique est organisée pour tous les habitants concernés, y compris ceux de la CAESE.

Événement : Réunion publique d'information sur les travaux d'Orly - 3 juin 2026 à 18h30 à l'espace Jean Monnet, Étréchy.

Annonce d'une série d'événements et de manifestations à venir sur la commune entre fin mai et fin juin 2026.

Semaine du 26 mai 2026 :

- 27 mai 2026 : Demi-finale de basket-ball impliquant l'équipe Morigny/Étréchy.
- 29 mai 2026 : Fête des voisins.
- 30 mai et 31 mai 2026 : Fête foraine sur le parking de l'école Daudet La Fontaine.
- 30 mai 2026 : Bénédiction de la statue du Moine Bâtitseur.
- 31 mai 2026 : Vide-greniers de l'ADEM au complexe sportif.
- 31 mai 2026 : Journée de convivialité de l'association "Les Loupettes" à la salle des fêtes.
- Juin 2026 :
- 6 juin 2026 : Randonnée nocturne, départ à 21h00 du parc de Saint Périer.
- 20 juin 2026 : Fête de la musique au parc de Saint Périer.
- 21 juin 2026 : Fête de l'été au parc de Saint Périer.

Les réponses aux questions techniques posées par le groupe Agir pour l'avenir de Morigny-Champigny lors du dernier conseil municipal seront bientôt transmises.

Les réponses aux questions techniques soulevées par le groupe Agir durant le vote du budget sont presque finalisées. Celles-ci seront envoyées par courriel vers la fin de la semaine (vers le 29 mai 2026) ou début de la semaine suivante (première semaine de juin 2026) au plus tard.

Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 19 heures 50.

Les membres sont invités à se rendre au match de basket pour soutenir l'équipe locale.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié
au registre des délibérations de la commune**

Fait à Morigny-Champigny, le 02 juin 2026

La Secrétaire de séance Annick LHOSTE,



Le Maire, Alexandre-Stéphane HAAS



Affiché le : 03/06/2026